

THE ECONOMIC SITUATION IN THE COMMUNITY  
AT THE BEGINNING OF 1973  
MR WILHELM HAFERKAMP  
to the  
EUROPEAN PARLIAMENT

---

STRASBOURG  
16 JANUARY 1973

Embargo 16.1.1973

18 p.m.

The economic situation in the Community and the outlook for 1973 were already discussed on several occasions in the European Parliament and its Economic Affairs Committee last year. I nevertheless should like to continue the excellent practice, introduced by my predecessors Vice-President Robert Marjolin and Vice-President Raymond Barre, of giving, at the beginning of the year, an outline of economic developments in the Community and pinpointing the main problems resulting therefrom. On this occasion I should like to pay special tribute to the excellent work done by my predecessor, Vice-President Barre, to promote economic and monetary integration in Europe.

Let us first look at 1972. All in all, the year 1972 must be given the mark "average" from the angle of the Community's economy. Despite a distinct pick-up at the beginning of the year, the growth in real gross Community product, at just under 4%, was only slightly up on 1971, when it had been 3.5%. In addition, the trend varied quite sharply from one country to another. In France, growth remained strong and real GNP went up by almost 6%. In Germany and the Benelux countries, activity accelerated appreciably in the first six months and then slowed down towards the end of the year. Taking the average for the year, growth rates were therefore of much the same order as in 1971, namely 3% for Germany, 3.5% for the Netherlands and a good 4% for Belgium; only in Luxembourg did growth accelerate appreciably, from 0.7% in 1971 to 3% in 1972, thanks mainly to the improvement in demand for steel. In Italy, the growth of real gross national product continued to fall considerably short of expansion potential, but a slight pick-up in the course of the year enabled the growth rate for 1972 to rise to 3%, compared with 1.5% in 1971.

Let me also give you the rates for the three countries which have been members of the Community only since 1 January 1973. Real GNP in 1972 grew by some 3% in the United Kingdom and Ireland and by 4.5% in Denmark.

.../...

One unsatisfactory point is that total employment in the Community again declined slightly, taking the average for the whole year, and that the number of unemployed continued to go up in all member countries. In the second half of the year, however, the situation on the labour market showed signs of improving everywhere.

The most unsatisfactory feature, however, is the strong upward thrust of consumer prices. Towards the end of 1972, these prices were climbing at an annual rate of between 6.5 and 7%, a pace without precedent in the Community. The upward movement of prices is all the more worrying in that it is not only persisting after a fairly long period of comparatively slow economic expansion but is even tending to accelerate. The United States, on the other hand, has succeeded in appreciably curbing the upward movement of prices, with the current rate being only 3.5%.

However, the strong upward movement of prices and costs in the Community has not yet been reflected in the trend of the balance of payments on current account. The external surplus in fact again rose slightly. One contributing factor was the improvement in the terms of trade resulting mainly from the exchange rate realignment agreed in Washington in December 1971. The main reason, nonetheless, why the external surplus was still comparatively high was that, while economic growth in the Community was subdued and the volume of imports rose comparatively little, enterprises in the Community countries stepped up their efforts to sell abroad.

What, then, is the outlook for 1973? Already in the annual report on the economic situation in the Community, on which the Parliament stated its views in October, it was pointed out that all major industrialized countries of the western world were likely to register a lively upswing of economic activity in 1973. The latest indicators confirm this expectation both for the non-member countries and for the countries of the enlarged Community.

In the United States, real gross national product is likely to increase at much the same pace as in 1972, that is to say by some 6%.

The situation in Canada is similar.

In Japan economic expansion is expected to accelerate distinctly, and real gross national product will probably go up by some 10%.

In the European countries that are not members of the Community, expansion of economic activity is also likely to maintain its pace or gather further speed.

In the enlarged Community also, economic growth can be expected to accelerate. The rise in the real gross Community product will probably be somewhere between 4 1/2 and 5 1/2%. In almost all member countries the advance in production should be within this range. The speed-up of expansion will be sharpest in Germany, but the pace will accelerate appreciably in the other member countries also, with the exception of France, where growth is, however, likely to stabilize at the high level reached in 1972.

Given this outlook for growth, the employment situation can be expected to improve. But as most member countries are still in a relatively early phase of the economic upswing, in which experience shows that productivity gains tend to be comparatively large, unemployment will initially fall only slightly and be higher in almost all member countries than the figures forecast for the medium term. Especially in Italy, the United Kingdom, Ireland and the Netherlands, the unemployment rate will still be running at a level that must be considered much too high. Furthermore, the phase of comparatively weak economic growth has brought out the structural nature of our employment problems more clearly. If satisfactory full employment is to be achieved in the Community, greater efforts must be made at both national and Community level to improve skills and reduce the regional disparities in the distribution of manpower and plant capacities.

.../...

It must, however, be realized that the structural difficulties facing certain sectors are being aggravated by the sharp upward movement of prices and costs. There is a very serious danger that in 1973 again the Community will not manage to get back on the road to stability, especially since a number of factors are working in the opposite direction. One of them is the acceleration in the upward movement of producer and consumer prices in recent months. Another one is that, in contrast to the situation in earlier phases of upswing, there seems to be little hope in 1973 of increased productivity contributing to any slowdown in the rise in unit costs, which will probably continue to be comparatively large in 1973. In addition, there is reason to fear that, under the influence of the economic expansion that will be shared by practically all industrialized countries, world market prices will harden appreciably. Furthermore, the easing of import prices which the exchange rate realignment agreed in Washington in December 1971 brought for most member countries will no longer be felt in 1973. Nor can the possibility be excluded that, in view of the improvement in the business climate, enterprises may make additional price increases, which could lead to new wage demands.

In October the Community decided to reduce the rise in consumer prices between December 1972 and the end of 1973 to a rate of 4%. In its Resolution of 5 December 1972 on the measures to be taken to combat inflation, the Council laid down the economic policy moves to be made. In doing so it largely followed the Commission's proposals. In the meantime, all member countries have taken measures to curb the upward movement of prices. It would be going too far here to discuss them in detail. I would simply like to point to the fact that special efforts have been made in particular in the field of monetary policy, where concerted measures have been taken simultaneously in several member countries.

In another field, that of commercial policy, all the measures proposed by the Commission have not yet been adopted. But the Resolution of 5 December 1972 provides that by 31 January 1973 the Council, acting on a proposal from the Commission, will decide upon such measures concerning quantitative restrictions, the application of generalized preferences and, possibly, specific tariff reductions as may contribute to the fight against inflation. The Commission will probably submit the relevant proposals to the Council in a few day's time. At the meetings to be held by the Council in 1973 to examine the economic situation, especially at the one in June, an examination will also have to be made of whether satisfactory results have been achieved in combating inflation or whether additional measures are necessary. For it is only if we succeed in combining sustained growth and full employment with the maintenance of stability that economic and social progress will be safeguarded and that the efforts to build up economic and monetary union will bear fruit.

.../...

In the coming months the work of the Community's institutions will in any case have to be focused on progress in the establishment of economic and monetary union.

Here, crucial importance attaches to the programme of Community work constituted by the Council decisions under the plan for the establishment by stages of economic and monetary union, and by the guidelines laid down by the Conference of Heads of State or Government. This programme contains specific deadlines for 1973.

In the area for which I am responsible in the Commission it has been decided, for instance, to set up the European Monetary Cooperation Fund by 1 April. A Commission proposal on this point will shortly be submitted to the Council. The proposal will enable the rules for the Fund to be kept as flexible as possible, so that they can be developed further in the light of the requirements arising as economic and monetary union is being established. In a first stage, the Fund's task will be to facilitate the settlement of balances arising from intervention in Community currencies, and to enable the system of intra-Community settlements to be put on a multilateral basis. The Fund is to manage the common system of very short-term financing of balances, provided for under the narrower margins scheme, and the Community's system for short-term monetary support agreed among the Member States' central banks. A European unit of account will be used for this purpose.

The allocation of these tasks to the Fund is only a first step and, at this stage already, the appropriate Community institutions are under instructions to submit by 30 September 1973 a report on the adjustment of short-term monetary support. Another report has to be drawn up by 31 December 1973 on the conditions for the gradual pooling of monetary reserves.

Referring to the future of this enterprise, I should like to express the hope that the efforts by the Government of the United Kingdom to restore economic stability and return to a durable parity for sterling will soon be successful. This would enable the United Kingdom to participate effectively in the special exchange rate system and the various monetary mechanisms of the Community.

At the same time as internal monetary cohesion in the Community is being strengthened by the creation of this Fund, Community cohesion must also be extended to international monetary relations. This is all the more necessary as the reform of the international monetary system has now become the subject of concrete discussions.

In July 1972 already, the London conference of the Ministers of Economics and Finance of the enlarged Community laid down first guidelines for a common position on the reform of the system to be adopted by the representatives of the Member States at the annual meeting of the International Monetary Fund. The Conference of the Heads of State or Government in Paris confirmed these guidelines and specified further details. According to what was agreed at this Conference, the proposed reform of the international monetary system should be directed towards the introduction of an equitable and durable monetary order, based in particular on the convertibility of currencies and on fixed but adjustable exchange rate parities. The task is to ensure that the discipline necessary under such a system shall apply to all participating countries, whether large or small, whether creditor or debtor. Such discipline is necessary to avoid the emergence of sharp balance-of-payment disequilibria, which in the past have proved to be very painful to eliminate. I am convinced that it is essential, if the efforts to reform the international monetary system are to be successful, that the Community should simultaneously make further progress in monetary integration.

.../...



At the end of 1973 the first stage under the plan for the establishment of economic and monetary union will have to be completed. The task therefore is now to evolve a concept for the aims to be achieved in the second stage, so that the appropriate measures can be laid down. Already the Resolution of the Council and of the Representatives of the Governments of the Member States of 22 March 1971 provides that the Commission will submit two reports to this end by 1 May 1973.

The first is to be a memorandum on the progress made during the first stage, due account being taken of the parallelism which must be observed between the coordination of economic policies and progress in the monetary field in the Community.

The second report, to be drawn up in cooperation with the relative Consultative Committees, is to be on the distribution of powers and responsibilities between the Community institutions and the Member States as required, particularly in the fields of short-term economic policy, monetary and credit policy and budget policy, for the smooth running of an economic and monetary union.

I do not think it is necessary to stress that this will raise very difficult conceptual, institutional and political problems. It is too early yet to discuss them in detail. The Commission will keep the Parliament and its appropriate Committees informed on the progress of its work to establish economic and monetary union.

II/32/73-F

LA SITUATION ECONOMIQUE DE LA COMMUNAUTE  
AU DEBUT DE L'ANNEE 1973

M. Wilhelm HAFFERKAMP

au

PARLEMENT EUROPEEN

STRASBOURG

16 janvier 1973

Embargo : 16 janvier 1973  
à 18 h.

La situation économique de la Communauté et les perspectives pour 1973 ont déjà été examinées à plusieurs reprises, l'année dernière, au sein du Parlement européen et de sa commission économique. Néanmoins, je tiens à respecter l'excellente tradition établie par mes prédécesseurs, Monsieur le Vice-Président Marjolin et Monsieur le Vice-Président Barre, de faire un exposé sur l'évolution économique dans la Communauté au début de l'année et de souligner les principaux problèmes qu'elle soulève. Je saisis cette occasion pour rendre hommage à mon prédécesseur, Monsieur le Vice-Président Barre, et souligner l'importance de l'œuvre qu'il a accomplie dans le domaine de l'intégration économique et monétaire de la Communauté.

D'abord 1972. Dans l'ensemble, on peut attribuer la notation "moyenne" à la situation économique de notre Communauté. En dépit d'une nette reprise au début de 1972, le produit brut de la Communauté en volume a progressé d'un peu moins de 4 %, en d'autres termes, à peine un peu plus vite qu'en 1971 (3 1/2 %). L'évolution a présenté d'assez nettes divergences d'un pays à l'autre: persistance d'une forte expansion en France, où le produit national brut s'est accru d'environ 6 % en termes réels; dans la R.F.d'Allemagne et dans les pays du Benelux, accélération sensible de l'activité au premier semestre, suivie d'un ralentissement vers la fin de l'année. De ce fait, les taux de croissance, en moyenne annuelle, y sont demeurés du même ordre de grandeur que l'année précédente (R.F.d'Allemagne 3 %, Pays-Bas 3 1/2 % et Belgique un peu plus de 4 %). Seul le Luxembourg, dont le taux de croissance est passé de 0,7 % en 1971 à 3 % en 1972, a enregistré une nette accélération, grâce surtout à l'amélioration de la demande d'acier. En Italie, l'accroissement du produit national brut a encore été notablement inférieur au potentiel d'expansion. Toutefois, une légère reprise en cours d'année a permis de porter la progression de 1 1/2 % en 1971 à 3 % en 1972.

Permettez-moi de citer encore les taux d'expansion des trois pays qui se sont joints à la Communauté au premier janvier 1973: le produit national brut a augmenté, en 1972, d'environ 3 % au Royaume-Uni ainsi qu'en Irlande et de 4,5 % au Danemark.

Il est peu satisfaisant de constater que l'emploi total dans la Communauté a encore légèrement diminué en moyenne annuelle et que le nombre de chômeurs a continué d'augmenter dans tous les pays membres. Il faut noter, toutefois, que la tendance sur le marché du travail s'est améliorée au second semestre.

Mais ce qui est encore moins satisfaisant, c'est la forte hausse des prix à la consommation. Elle a atteint à la fin de l'année un rythme annuel de 6,5 % à 7 %, soit une ampleur qui n'avait jamais été observée auparavant dans la Communauté. La hausse des prix est d'autant plus préoccupante que non seulement elle se poursuit après une période prolongée d'expansion relativement modeste, mais qu'en outre, elle tend à s'accélérer. En revanche, les Etats-Unis ont réussi à modérer considérablement le rythme d'augmentation des prix, qui n'atteint plus que 3,5 % pour le moment.

Toutefois, la forte augmentation des prix et des coûts dans la Communauté ne s'est pas répercutée, jusqu'à présent, sur l'évolution de la balance des paiements courants. L'excédent extérieur s'est même encore légèrement accru. A cet égard, l'amélioration des termes de l'échange qui a résulté principalement de la fixation des nouveaux rapports de change en décembre 1971 à Washington, a joué un rôle. Cependant, la persistance d'un excédent élevé est surtout liée à la modération de la croissance économique de la Communauté, qui est allée de pair avec une augmentation relativement faible du volume des importations, tandis que les entreprises des pays membres de la Communauté déployaient des efforts accrus pour exporter sur les marchés extérieurs.

Quelles sont les perspectives pour 1973? Dans le Rapport annuel sur la situation économique de la Communauté, sur lequel le Parlement a pris position en octobre, il a déjà été indiqué que tous les principaux pays industriels du monde occidental connaîtraient vraisemblablement une vive expansion conjoncturelle en 1973. Les indications les plus récentes confirment cette prévision, tant pour les pays non membres que pour les pays de la Communauté élargie.

Aux Etats-Unis, le produit national brut, en termes réels, devrait progresser à peu près au même rythme qu'en 1972, c'est-à-dire à un taux d'environ 6 %.

Cela vaut également pour le Canada.

Au Japon, il faut s'attendre à une nette accélération de la croissance économique et à une progression du produit national brut, en termes réels, de quelque 10 %.

Dans les pays européens non membres de la Communauté, une expansion persistante, voire accélérée, est prévisible.

La croissance économique devrait également s'accélérer dans la Communauté élargie. La progression du produit brut en termes réels devrait être comprise entre 4 1/2 et 5 1/2 %. Dans presque tous les Etats membres, l'augmentation de la production devrait se situer à l'intérieur de cette fourchette. L'accentuation de l'expansion sera la plus forte dans la République fédérale d'Allemagne, tout en étant sensible dans les autres Etats membres, à l'exception de la France, où le taux de croissance devrait néanmoins se maintenir au niveau élevé atteint en 1972.

Compte tenu de ces perspectives de développement, on peut s'attendre à une amélioration de la situation de l'emploi. Toutefois, comme la plupart des Etats membres ne sont encore que dans une phase relativement peu avancée de l'essor conjoncturel - phase dans laquelle, conformément à l'expérience, les progrès de la productivité sont relativement rapides -, le nombre de chômeurs ne diminuera que relativement peu et dépassera, dans la plupart des Etats membres, les chiffres prévus par les orientations à moyen terme. En Italie, au Royaume-Uni, en Irlande et aux Pays-Bas notamment, le taux de chômage se situera encore à un niveau qui doit être considéré comme beaucoup trop élevé. Par ailleurs, la phase de croissance économique relativement faible a fait apparaître plus distinctement le caractère structurel des problèmes de l'emploi. La réalisation, dans la Communauté, d'un plein emploi

satisfaisant suppose que des efforts plus importants soient consentis, aussi bien dans les pays membres qu'à l'échelle de la Communauté, pour améliorer la qualification professionnelle et pour diminuer les disparités régionales dans la répartition des capacités techniques de la main-d'oeuvre disponible.

Bien entendu, il ne faut pas perdre de vue que les difficultés d'ordre structurel éprouvées par quelques secteurs sont aggravées par la forte poussée des prix et des coûts. Il existe un risque réel pour la Communauté de ne pas retrouver le chemin de la stabilité en 1973, d'autant plus qu'une série de facteurs agissent en sens inverse. A cet égard, il faut notamment mentionner l'accélération de la hausse des prix au niveau de la production et de la consommation au cours de ces derniers mois. En outre, et contrairement à ce qui s'est produit lors de périodes précédentes d'expansion, les progrès rapides de la productivité ne semblent pas devoir entraîner un ralentissement de l'accroissement des coûts unitaires; l'augmentation de ceux-ci sera donc encore relativement importante en 1973.

D'autre part, l'expansion économique qui se manifesterà dans presque tous les pays industriels du monde risque d'entraîner une hausse sensible des prix mondiaux. De plus, l'incidence dans le sens de la baisse des prix à l'importation, résultant pour la plupart des pays membres de l'adoption d'une nouvelle structure des rapports de change à Washington en décembre 1971, aura disparu en 1973. Enfin, il ne faut pas exclure l'hypothèse que les entreprises procèdent à des majorations additionnelles de leurs prix, compte tenu de l'amélioration du climat conjoncturel; cela pourrait entraîner de nouvelles revendications de revenus.

En octobre 1972, la Communauté a décidé de ramener à 4 % la hausse des prix à la consommation entre décembre 1972 et décembre 1973. A cet effet, le Conseil, dans sa résolution du 5 décembre 1972 sur les actions à mener contre l'inflation, a défini les dispositions à prendre en matière de politique économique. En cela, il a suivi dans une large mesure les propositions de la Commission. Depuis lors, tous

.../...

les Etats membres ont pris des mesures pour freiner la hausse des prix. Il serait fastidieux d'en présenter une liste détaillée. Je voudrais toutefois rappeler que les initiatives nouvelles ont été particulièrement marquées dans le domaine de la politique du crédit, où des mesures concertées ont été adoptées simultanément par plusieurs Etats membres.

Dans un autre domaine - celui de la politique commerciale - toutes les actions proposées par la Commission n'ont pas encore été adoptées. La résolution du 5 décembre 1972 prévoit que "le Conseil, sur proposition de la Commission, se prononcera, avant le 31 janvier 1973, sur des mesures concernant les restrictions quantitatives, l'application des préférences généralisées et éventuellement des réductions tarifaires spécifiques susceptibles de contribuer à la lutte contre l'inflation". Dans quelques jours, la Commission soumettra vraisemblablement au Conseil des propositions en ce sens. En outre, à l'occasion des sessions que le Conseil consacrerá en 1973 à l'examen de la situation économique et notamment lors de la session du mois de juin, il conviendra d'examiner si des résultats suffisants auront été obtenus dans la lutte contre l'inflation ou si des mesures complémentaires seront nécessaires. Ce n'est qu'à la condition de concilier une croissance durable et le plein emploi avec le maintien de la stabilité, que le progrès économique et social sera assuré et que les efforts pour la construction de l'Union économique et monétaire seront couronnés de succès.

.../...

En tout état de cause, les progrès de l'union économique et monétaire devront, au cours des prochains mois, se situer au centre des activités des institutions de la Communauté.

Le programme de travail qu'imposent à la Communauté les décisions prises par le Conseil dans le cadre du plan par étapes pour la réalisation de l'union économique et monétaire ainsi que les orientations dégagées par la Conférence de Chefs d'Etat ou de Gouvernement revêt une importance capitale. Des échéances précises ont été fixées à cet égard pour 1973.

C'est ainsi que, dans le domaine pour lequel je suis plus particulièrement responsable au sein de la Commission, il a été décidé de mettre en place le Fonds Européen de Coopération Monétaire le 1er avril 1973. Une proposition de la Commission au Conseil<sup>à cet effet</sup> sera transmise très prochainement. Cette proposition tend à ce que soit institué un mécanisme ayant toute la souplesse nécessaire pour qu'il puisse, suivant un processus évolutif, répondre aux besoins qui se feront sentir au cours de la construction de l'Union Economique et Monétaire. Dans un premier stade, le Fonds aura pour tâche de faciliter le règlement des soldes résultant des interventions en monnaies communautaires, d'assurer ainsi la multilatéralisation des règlements intracommunautaires, et une gestion commune du mécanisme de financement à très court terme, prévu dans le système du rétrécissement des marges, et du mécanisme de soutien monétaire à court terme convenu entre les banques centrales des Etats membres. A cet effet, il utilisera une unité de compte européenne.

L'attribution de ces fonctions ne constitue qu'un premier pas et les organes compétents de la Communauté sont chargés d'ores et déjà de soumettre un rapport sur l'aménagement du soutien monétaire à court terme, au plus tard le 30 septembre 1973, et un rapport sur les conditions d'une mise en commun progressive des réserves, au plus tard le 31 décembre 1973.

En évoquant l'avenir de cette entreprise, je formule le voeu que les efforts entrepris par les autorités britanniques afin de rétablir la stabilité de l'économie et de revenir à une parité durable de la livre sterling soient prochainement couronnés de succès. La participation effective à au système des changes et aux divers mécanismes financiers de la Communauté serait ainsi assurée.

Alors que la Communauté renforce sa cohésion monétaire interne par la création du Fonds que j'évoquais à l'instant, elle doit faire en sorte que cette cohésion s'étende également aux relations monétaires internationales,



d'autant plus que la réforme du système monétaire fait désormais l'objet de discussions concrètes. Dès le mois de juillet, la Conférence des Ministres des Finances réunie à Londres adoptait certaines orientations destinées à fournir aux représentants des Etats membres à l'Assemblée annuelle du Fonds Monétaire, les éléments essentiels d'une position commune sur les grandes lignes de la réforme du système. Par la suite, ces orientations ont été confirmées et précisées lors de la Conférence des Chefs d'Etat ou de Gouvernement tenue à Paris. Selon ces orientations, la réforme projetée devrait viser à l'instauration d'un ordre équitable et durable, fondé notamment sur la convertibilité des monnaies et l'adoption de parités fixes mais ajustables. L'objectif est de faire en sorte que la discipline qu'implique un tel système s'applique à tous les participants : les grands pays et les petits pays, les pays créditeurs et les pays débiteurs. Une telle discipline est nécessaire pour éviter l'apparition de déséquilibres prononcés de balances des paiements, dont le rétablissement s'est toujours révélé pénible. J'ai la conviction qu'une des conditions essentielles de la réussite de cette entreprise est que sa progression aille de pair avec le développement de l'intégration monétaire européenne.

A la fin de 1973 se termine la première étape du plan pour la réalisation de l'Union économique et monétaire. Il s'agit donc à présent de définir les objectifs à réaliser durant la deuxième étape afin que les mesures nécessaires puissent être prises. Déjà la résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des Etats membres du 22 mars 1971 prévoit qu'à cet effet la Commission, avant le premier mai 1973, déposera :

- 1. un rapport, une communication faisant le bilan des progrès accomplis au cours de la première étape, compte tenu du parallélisme qui doit être respecté entre la coordination des politiques économiques et les progrès dans le domaine monétaire au sein de la Communauté;
- 2. un rapport, établi en collaboration avec les comités consultatifs intéressés, sur la répartition des compétences et des responsabilités entre les institutions de la Communauté et les Etats membres, qui est nécessaire, en particulier dans les domaines de la politique conjoncturelle, de la politique de la monnaie et du crédit et de la politique budgétaire, au bon fonctionnement d'une union économique et monétaire.

Je pense qu'il n'est pas nécessaire de souligner que l'élaboration de ces rapports soulèvera des problèmes très difficiles d'ordre conceptuel, institutionnel et politique. Il est prématuré d'entrer dès à présent dans le détail. La Commission fera rapport au Parlement et devant ses commissions compétentes sur l'avancement de ses travaux dans le domaine de l'Union économique et monétaire.